



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 Fax: 03 89 64 16 61

E-Mail : snu68@snuipp.fr

Lundi 4 mai 2009

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article1106> si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

SOMMAIRE

- 1) Les rumeurs de la semaine : la chaise musicale (Qui remplacera « peut-être » Darcos ?)
- 2) Groupe de travail mouvement le 12 mai 2009 et résultats des commissions des postes à profil
- 3) Chute des postes mis au concours du CRPE dans notre Académie
- 4) Informations primes de 400 euros pour les évaluations CE1 et CM2
- 5) Réunion du collectif SEPT
- 6) Déclaration d'impôts / revenus de 2008 : informations pour les enseignants
- 7) MGEN : le taux de cotisation va augmenter en 2009 et pourrait passer à 3%
- 8) Veillée des écoles : un reportage complet de Télé Doller

1) Les rumeurs de la semaine : la chaise musicale (Qui remplacera « peut-être » DARCOS ?)

Des rumeurs font état du départ prochain de Xavier DARCOS de son poste au Ministère de l'Education Nationale dans le cadre du remaniement ministériel prévu fin mai ou début juin... Rumeurs ?

On sait que [Nadine MORANO s'est déclarée prête à remplir cette fonction](#)... à condition de profiter d'un ministère élargi (Famille et Education).

Mais c'est un autre homme (plus discret) qui serait (toujours selon les mêmes rumeurs) en tête du casting élyséen : [Dominique ANTOINE](#). Mais qui est l'actuel Conseiller Education à l'Elysée ? Certains prévoient le retour de Claude Allègre, dans le cadre de l'ouverture Sarkosienne.

Des précisions sur [ces rumeurs en cliquant ici](#)

2) Groupe de travail mouvement le 12 mai 2009 et résultats des commissions des postes à profil

Un groupe de travail entre l'IA et les organisations syndicales se réunira le mardi 12 mai afin d'étudier les cas de priorité et toutes les situations particulières concernant le 1^{er} mouvement.

Afin d'être soutenus, les collègues peuvent nous envoyer le double de leur courrier et nous mettre au courant de leur situation.

Les résultats des commissions sur les postes à profil (conseillers pédagogiques, directeurs totalement déchargés, postes Scolena ...) seront également communiqués.

Tous les résultats seront disponibles par téléphone SNUipp 68 au 03 89 54 92 58.

3) Chute des postes mis au concours du CRPE dans notre Académie

Le nombre total de places au CRPE pour la session 2009 est de 7.165 places, contre 10.010 places en 2008. Soit une baisse de 2.845 places par rapport à 2008.

En ce qui concerne l'Académie de Strasbourg, le nombre de postes a chuté de 30% pour le concours externe passant de 267 à 188. Ceci est la stricte conséquence de la politique ministérielle de réduction des postes.

4) Informations primes de 400 euros pour les évaluations CE1 et CM2

Le Cabinet du ministre a présenté, aux représentants nationaux du SNUipp, le projet de décret qui institue l'indemnité pour les enseignants pour faire passer les évaluations au CE1 et au CM2. Le texte devait paraître en mai. L'indemnité sera versée en juillet-août.

Le montant est actuellement fixé à 400 €. Il fera l'objet d'un arrêté distinct.

Pour tenter de répondre à toutes les situations particulières (temps partiel, régimes de décharge, absence, travail en cycle...), le ministère prévoit le fonctionnement suivant :

1 Un montant total est fixé par école. Il s'élève au taux actuel multiplié par le nombre de classes comportant des élèves de CE1 et CM2.

ex : classe unique – total 1 x 400 € = 400 €

Ecole à 2 classes élémentaires : CP-CE1 – CE2-CM1-CM2 – total 2 x 400 € = 800 €

Ecole à 4 classes : CP-CE1 – CE1-CE2 – CE2-CM1 – CM1-CM2 – total 3 x 400 € = 1 200 €

2 La répartition peut s'effectuer entre tout collègue qui « procède » aux évaluations (art 1). Le ministre entend par « procéder » aux évaluations : les faire passer et/ou les corriger et/ou rendre compte aux parents.

Cette méthode peut conduire à plusieurs types de versement :

I un versement à chaque collègue ayant dans sa classe des élèves de CE1 et du CM2

I une répartition sur le cycle (ex classe de CM1 ou classe de CE2 , s'il y a accord entre les enseignants concernés et travail collectif de correction ou d'information).

3 Dans le cas de temps partiel ou de décharge de direction, l'indemnité peut être proratisée (2 x ½ temps = 2 indemnités de 200 €). ¾ et ¼ = 1 indemnité de 300 € et une indemnité de 100 €, ou ne peut pas être proratisée si un seul enseignant assure toute l'évaluation.

Le SNUipp a fait part des nombreuses difficultés et inégalités que risque de provoquer ce système.

Si le ministère reconnaît l'alourdissement et la multiplicité des tâches demandées aux enseignants.

Le SNUipp a rappelé au ministère que les attributions successives de primes (nouveaux recrutés, directeurs d'école, évaluation) ne peuvent tenir lieu de réelle revalorisation des enseignants, puisque celle-ci ne concerne qu'environ 60 000 enseignants.

5) Réunion du collectif SEPT

La prochaine réunion du collectif "Sauvons l'Ecole Pour Tous" du Haut Rhin aura lieu le

**Vendredi 15 mai 2009 à 20 heures
au Dorfhus 1 place de l'église à HIRSINGUE**

6) Déclaration d'impôts / revenus de 2008 : informations pour les enseignants

La date limite de dépôt de la déclaration d'impôt sur le revenu 2008 est fixée au vendredi 29 mai 2009 à minuit pour la version papier (si un report de la date intervient, il est annoncé par voie de presse).

Un délai supplémentaire par rapport à la date de dépôt de la déclaration papier est accordé en cas de télédéclaration par internet :

- jusqu'au jeudi 11 juin pour la zone A ;
- jusqu'au jeudi 18 juin pour la zone C et DOM ;
- jusqu'au jeudi 25 juin pour la zone B et la CORSE.

La déclaration par internet permet une réduction d'impôt de 20 € s'il s'agit de la première télédéclaration et que l'impôt sera payé par internet, par prélèvement ou par mensualisation.

[D'autres renseignements ICI](#)

7) MGEN : le taux de cotisation va augmenter en 2009 et pourrait passer à 3%

Selon l'AEF (Agence de presse sur l'Education), la mutuelle « choisie par 75 % des nouveaux enseignants », a annoncé le jeudi 23 avril une prochaine hausse du taux de cotisation, pouvant aller « jusqu'à 3 % » (2,5% actuellement) alors que son déficit pour 2008 atteint 44,8 millions d'euros, au

lieu des 15 millions initialement prévus. Destinée à favoriser « un retour à l'équilibre », la décision de « faire évoluer à la hausse pour la première fois depuis 1985 » la cotisation sera prise lors de l'Assemblée générale qui se tiendra du 6 au 8 juillet 2009 à Biarritz.

En contrepartie, un renforcement des prestations actuelles en matière d'optique et dentaire et une couverture de nouveaux domaines comme les implants dentaires sont prévus».

8) Veillée des écoles : un reportage complet de Télé Doller

Plusieurs écoles de la vallée de Masevaux ont organisé une veillée d'informations au cours de laquelle les enseignants ont essayé d'exposer leurs craintes aux parents d'élèves, suite aux réformes de l'Education Nationale, proposées ou déjà votées...

[Reportage de Télé Doller](#)

SYNDIQUEZ-VOUS TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits. [Le bulletin d'adhésion en cliquant ici](#)

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>